



## PROCES-VERBAL

### COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

#### Réunion du 21 mai 2024

Conformément à l'article L 131-8 du code du sport relatif à l'agrément des fédérations sportives, aux dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées et à leur règlement disciplinaire type ;

Conformément à l'article 55 des statuts de la Fédération Française de Baseball et Softball instituant une Commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) et définissant ses missions ;

Conformément à l'article 61 du règlement intérieur de la Fédération relatif à la composition de la CSOE ;

Vu les décisions du Comité directeur de la Fédération Française de Baseball et Softball en date du 1<sup>er</sup> février 2020, du 18 février 2021 et du 16 mai 2024 portant nomination des membres de la CSOE ;

Vu les décisions du Comité directeur de la Fédération Française de Baseball et Softball en date des 27 février 2024 et 16 mai 2024 portant sur l'organisation des élections fédérales 2024 :

- Renouvellement du Comité directeur fédéral par l'Assemblée générale électorale de la Fédération du 23 novembre 2024 (collège général) et les collèges spéciaux (arbitres, entraîneurs et scoreurs) ;
- Election des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau puis de leurs représentants aux instances dirigeantes fédérales ;
- Election des représentants territoriaux à la Commission fédérale en charge de la répartition des fonds perçus par la Fédération et dédiés aux clubs, comités départementaux et ligues régionales.

Les membres de la CSOE se sont réunis par visioconférence le mardi 21 mai 2024 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election du président de la CSOE ;
2. Précisions sur les modalités d'inscription des électeurs des collèges spéciaux ;
3. Précisions sur les modalités de vote au renouvellement du comité directeur ;
4. Arrêté des modalités de vote à l'élection des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau ;
5. Arrêté des modalités de vote à l'élection des représentants territoriaux à la Commission fédérale en charge de la répartition des fonds ;
6. Validation des formulaires de candidatures au renouvellement du Comité directeur (collège général et collèges spéciaux) ;
7. Validation des formulaires de candidatures à l'élection des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau ;
8. Validation des formulaires de candidatures à l'élection des représentants territoriaux à la Commission fédérale en charge de la répartition des fonds.

## La CSOE

Sont présents : Bruno BRELLE, Estelle DUPETIT, Antoine FONTAINE et Gilbert LEJEUNE.

### Assiste à la séance sans voix délibérative

Noémi CHEVALIER-MICHON, Directrice adjointe en charge de la vie fédérale et du juridique, pour fournir toutes les informations qui pourraient être utiles à la CSOE en vue d'accomplir sa mission.

La séance est présidée par Estelle DUPETIT.

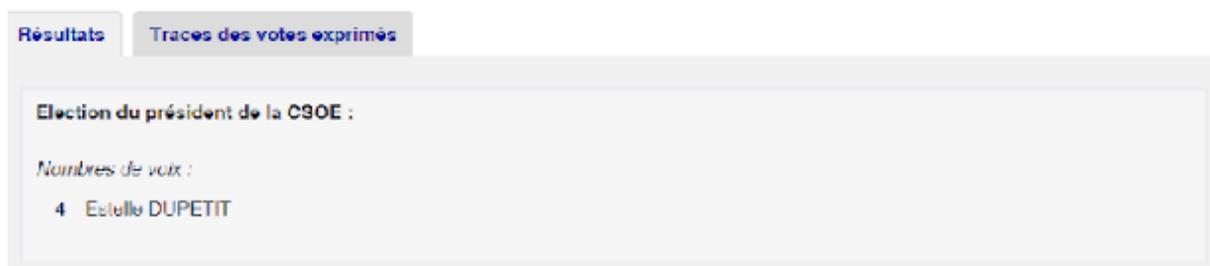
Antoine FONTAINE est désigné comme secrétaire de séance.

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

### 1. Election du président de la CSOE

Estelle DUPETIT présente sa candidature.

Résultats du vote (Balotilo) :



Estelle DUPETIT est élue présidente de la CSOE.

### 2. Précisions sur les modalités d'inscription des électeurs des collèges spéciaux

Conformément à l'article 38 du règlement intérieur, les électeurs des collèges spéciaux doivent s'être inscrits comme tel, avant la date limite de candidature, soit le 11 septembre 2024.

A cet effet, la CSOE demande au siège fédéral de diffuser auprès des licenciés possiblement éligibles ainsi que sur le site internet fédéral, un appel à inscription des électeurs en parallèle à l'appel à candidatures auxdites élections, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2024.

La liste des électeurs de chaque collège sera définitivement arrêtée par la CSOE en amont de l'ouverture du scrutin.

### 3. Précisions sur les modalités de vote au renouvellement du comité directeur

Pour rappel :

- 19 postes, dont celui du médecin, sont à pourvoir au Comité directeur, sur le collège général,
- 3 postes sont à pourvoir au Comité directeur, sur les collèges spéciaux : arbitres, entraîneurs et scoreurs.

Conformément à la décision du Comité directeur du 16 mai 2024, les scrutins de l'Assemblée générale électorale et des collèges spéciaux seront soumis au vote à distance par voie électronique sur une période ouverte au plus tôt à compter du 12 novembre 2024 et qui s'achèvera le 23 novembre 2024 après délibération de l'Assemblée.

La CSOE ouvrira et fermera les votes puis annoncera les résultats à l'Assemblée générale électorale.

### 4. Arrêté des modalités de vote à l'élection des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau

Pour rappel : 4 membres au moins et 12 au plus, dont au moins 2 membres de chaque sexe.

La CSOE décide que l'élection des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau sera soumise au vote à distance par voie électronique sur une période ouverte au plus tôt à compter du 12 novembre 2024 et qui s'achèvera le 23 novembre 2024 à 10h.

La CSOE ouvrira et fermera les votes puis annoncera les résultats lors de l'Assemblée générale électorale.

**5. Arrêté des modalités de vote à l'élection des représentants territoriaux à la Commission fédérale en charge de la répartition des fonds**

Pour rappel : 1 poste de représentant des ligues régionales, 1 poste de représentant des comités départementaux et 2 postes de représentants des clubs.

La CSOE décide que l'élection des représentants territoriaux à la Commission fédérale en charge de la répartition des fonds sera soumise au vote à distance par voie électronique sur une période ouverte au plus tôt à compter du 12 novembre 2024 et qui s'achèvera le 23 novembre 2024 à 10h.

La CSOE ouvrira et fermera les votes puis annoncera les résultats lors de l'Assemblée générale électorale.

**6. Validation des formulaires de candidatures au renouvellement du Comité directeur (collège général et collèges spéciaux)**

La CSOE valide les formulaires de candidatures au renouvellement du Comité directeur :

- Collège général : formulaire de liste de candidatures et formulaire individuel ;
- Collèges spéciaux : formulaires de candidatures conjointes.

**7. Validation des formulaires de candidatures à l'élection des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau**

La CSOE valide les formulaires de candidatures à l'élection des membres de la Commission fédérale des sportifs de haut niveau.

**8. Validation des formulaires de candidatures à l'élection des représentants territoriaux à la Commission fédérale en charge de la répartition des fonds.**

La CSOE valide les formulaires de candidatures à l'élection des représentants territoriaux à la Commission fédérale en charge de la répartition des fonds.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par Antoine FONTAINE, Secrétaire de séance.

Pour valoir et faire valoir ce que de droit,

A Paris, le 21 mai 2024.

**Le Président de séance**



**Le Secrétaire de séance**

